



SYNDICAT ISALPIN

Monsieur PALMER Jérôme
France TELECOM
DUO Unité UI ALPES
10 Boulevard Jean Pain
38000 GRENOBLE

Grenoble, le 30 janvier 2009

Objet : préavis de grève journée du samedi 7 février 2009.

Le syndicat Cfdt 3C Isalpin dépose un préavis de grève pour le samedi 7 février 2009 de 0 H à 24 H pour le personnel de l'UI Alpes.

Ce préavis couvre l'ensemble des personnels de l'UI Alpes : fonctionnaires, contractuels sous convention ou droit privé, mise à disposition, sans préjudice des modalités spécifiques aux salariés de droit privé contenue dans l'article L 2511-1 du Code du Travail et de l'arrêt de la Cour de Cassation, Soc. Du 08/07/1992.

Ce préavis est motivé par les faits suivants :

- travail imposé le samedi 7 février
- pas d'appel à volontariat

La CFDT dénonce l'accumulation des plans successifs déployés par la direction de l'UI Alpes qui, de manière récurrente, impose de travailler le samedi. Face à cette situation, la direction ne cesse d'annoncer la suppression d'effectifs.

La CFDT revendique :

- l'arrêt des suppressions d'effectifs ainsi qu'une réflexion permettant une adéquation de ceux-ci en rapport avec la charge de travail
- que le travail du samedi soit sur la base du volontariat
- l'ouverture d'une négociation sur la compensation de ce travail

Nous restons toujours à votre disposition pour négocier dans l'intervalle du préavis, conformément à la Loi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Syndicat Cfdt 3C Isalpin
Pour le bureau de Syndicat,

J. ZAMMIT